

COMMUNE DE SAINT LOUP GEANGES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2011

PRESENTS

B. LACOMBRE, M. BAILLON, P. BALVAY, V. BENLALLI, A. BONIN, I. CHARRY, J-F. GARNIER, Y. GROSPERRIN, M. LEBLANC, I. MASSON, A. PENSIVY, L. POMMIER

Absents excusés : O. FELTIN (pouvoir à J-F. GARNIER), P. FERREIRA (pouvoir à Y. GROSPERRIN), P. HABERTHUR (pouvoir à B. LACOMBRE)

OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 31 MAI 2011

Néant.

FINANCES ET GESTION

Personnel

Le conseil accepte à l'unanimité le nouvel horaire de travail de Philippe THEPENIER au sein de l'agence postale, augmenté d'un quart d'heure par jour à compter du 1^{er} juillet 2011 pour prendre en compte les nécessités du service après la fermeture au public. L'horaire hebdomadaire passe ainsi de 15 à 16,25 heures.

Intercommunalité

Le conseil délibère à la majorité de 14 voix pour et une abstention en faveur de la proposition de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) de Saône-et-Loire visant à rattacher Saint Loup Géanges à la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

Service de l'eau et de l'assainissement

Le gestionnaire délégué, la Lyonnaise des Eaux, a remis son rapport annuel d'activité qui a été présenté en séance au conseil. On retiendra que le coût annuel au m³, sur la base d'une consommation d'eau standard de 120 m³ par an, s'élève à 3,50 € à comparer à une moyenne nationale de 3,70 € par m³. L'eau représente 1,80 € et l'assainissement 1,70 € par m³.

URBANISME ET TRAVAUX

Ateliers communaux

La construction a désormais trois semaines d'avance et le calendrier des travaux a été recalé en vue d'une terminaison avant le 15 août. Le conseil entérine à l'unanimité le projet d'un avenant n°1 incluant la réalisation par SCREG Est au titre du lot n°1 pour 14.526,80 € H.T. d'une aire de stockage de matériaux de 560 m², l'augmentation de 600 m² de la surface de béton bitumineux et de 200 m² du revêtement bicouche de la rue des Vaches d'une part, ainsi que la réalisation par la SARL MAIRET au titre du lot n°2 de divers travaux de maçonnerie pour un montant de 3.520 € H.T. et par l'entreprise Guy FEVRE au titre du lot n°5 de divers travaux d'équipements électriques complémentaires pour un montant de 451,68 € H.T. d'autre part. Montant total des avenants : 18.498,48 € H.T., soit 8 % du marché initial de 232.458,86€ H.T. Ce montant a été validé le jour même par la commission d'appel d'offres.

COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES

Restaurant scolaire

A l'issue du marché à procédure adaptée pour la fourniture de repas lors de l'année scolaire à venir, le conseil retient à l'unanimité l'offre de Bourgogne Repas, mieux-disante, dans la formule incluant 20 % d'aliments biologiques issus de circuits courts (sites de production proches), au prix unitaire de 2,79 € TTC. Une réunion avec la société sera organisée après la rentrée scolaire pour permettre aux parents et

enfants de mieux comprendre les mécanismes et les enjeux de l'amélioration de la qualité des produits utilisés pour la confection des repas

Conseil d'école

Lors du conseil d'école du 7 juin 2011, il a été décidé que chacun des trois cycles aurait désormais sa propre coopérative, alimentée par les subventions de l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E), en vue d'une gestion autonome des activités propres à chaque groupe de classes.

Les enseignants ont demandé aux parents de veiller à diminuer l'exposition des enfants aux images violentes diffusées par les médias et à même d'influencer leur comportement et d'éviter à des enfants trop jeunes l'accès aux réseaux sociaux de type Facebook.

Tennis et City Stade

Les deux équipements et en particulier le City Stade bénéficient d'une fréquentation continue par les jeunes de tous âges.

Manifestations

Le Comité des Fêtes se réunira le lundi 4 juillet à 20h30 au Foyer Familial pour l'organisation de la journée du 14 juillet, des fêtes du 15 août et de la Fête du Sports du samedi 3 septembre.

L'arrêté municipal régissant les évolutions des conscrits sur la voie publique dans la durée et la nature des activités avec identification nominative des participants, mis au point par concertation lors de la réunion du 10 juin entre la municipalité et les conscrits, sera promulgué prochainement.

FORET ET ENVIRONNEMENT

Forêt communale

Les chênes de la forêt communale n'ayant pas été vendus pour cause d'atteinte du prix de retrait fixé, l'ONF propose à la commune d'adopter en substitution la formule consistant à assurer pour un coût de 2 ;500 euros environ le débardage jusqu'en bord de route, où les professionnels peuvent charger directement les billes. Le bénéfice net communal étant conservé à la hauteur de sa valeur prévisionnelle de 60 € par m³, le conseil entérine à l'unanimité le choix de la contre-proposition de l'ONF.

L'affouage 2011-2012 se révélant comme très faible, la commission se réunira dans les coupes 10 et 11 projetées le samedi 2 juillet à 9h00 avec l'ONF et les affouagistes, tous invités, afin de rechercher la formule la mieux adaptée à la diminution temporaire de la ressource, sachant que l'ONF garde par ailleurs une large disponibilité de bois de chauffage mis en vente à partir de la forêt domaniale et que le volume des têtes de chêne issues de la forêt communale se maintient à la hauteur des années précédentes (363 m³ recensés).

Charte régionale « zéro pesticide »

Le conseil accepte à la majorité de 13 voix et 2 abstentions l'adhésion de la commune à la charte proposée par le conseil régional de Bourgogne en vue de la disparition à terme du recours aux pesticides dans le traitement des espaces publics.

Il s'agit, sans charge financière pour la commune et en bénéficiant de conseils et d'accès à des formations adaptées, de suivre un programme en 5 étapes permettant de contrôler et réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires et en particulier des pesticides dans l'entretien des espaces publics. Le programme implique une communication continue auprès de la population, de nature à sensibiliser celle-ci à l'extension au domaine privé des bons usages promus dans l'espace public.

Dans un premier temps et sachant que la commune a d'ores et déjà engagé d'elle-même des actions dans le bon sens (désherbage thermique, réduction d'un tiers des volumes de pesticides, armoire de stockage, protections individuelles), il conviendra de quantifier toutes les surfaces entretenues par les employés communaux.